

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise, - Mrs, BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, , TOURTET Gilles

Absents représentés : CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL), SIMION Sébastien (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Marie Christine BERTRAND est désignée secrétaire de séance.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

Demande d'un adjoint de baisser le montant de son indemnité.

Madame le maire propose de réajuster les montants en fonction de l'enveloppe globale.

Voir pour les 15 % pour une ancienne commune chef-lieu de canton.

### **AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE**

Travaux de sécurisation des voies, des cheminements piétons et du stationnement de l'avenue et du carrefour de la gare.

Plan de financement et demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police.

Travaux terrassement et chaussée, réseaux et signalisation : 59 990.10 € HT

Travaux sur la voirie : 61 140 € HT

Total opération : 121 130.10 € HT

Subvention département (amendes de police) : 50 000 €

Autofinancement : 71 130.10 €

### **CREATION D'UN TROTTOIR RUE DE LA MAL CHAUSSEE AU LOTISSEMENT LE SERRE GRAS**

Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe cantonale

Montant des travaux 17 198.60 € HT

Plan de financement :

- Subvention département 50 % : 8 599.30 €
- Autofinancement 50 % : 8 599.30 €

### **PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe cantonale

Travaux de la voirie communale 2023 : montant total 27 854 € HT

- Chemin des Casses
- Reprise trottoir entrée MJC
- Reprise de la grande rue
- Rue des platanes

Subvention département 40 % : 11 141.60 €

Autofinancement 60 % : 16 712.40 €

Subvention déjà acquise 6 220 €

## AMELIORATION DES EQUIPEMENTS DE SECTORISATION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

La commune souhaite améliorer ses rendements de réseaux afin de limiter ces prélèvements sur les ressources en eau.

Le projet /étude consiste à :

- Recensement et diagnostic des vannes de sectionnement existantes
- Remplacement des 15 vannes et suivi des travaux
- Recherche des fuites sur le réseau
- Travaux d'installation et remplacement des vannes

Le coût total de l'opération est évalué à :60 100 € HT

- Etudes : 15 100 € HT
- Travaux : 45 000 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

- Agence de l'eau 50 % : 30 050 €
- Département 20 % : 12 020 €
- Autofinancement 30 % : 18 030 €

Demande de subvention auprès du département et de l'Agence de l'Eau.

## AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

Autorisation donnée au maire, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2023, pour mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

### Budget commune

Total dépenses investissement 2023 : 1 431 382 € x 25 % = 357 845 054 €

- Opération bâtiment communal grande rue (reliquat fenêtres) 1 250 €
- Opération tennis prévu 107 800 € au BP (voir si on met plus)

### Budget Actions Jeunesse

Total dépenses investissement 2023 : 27 400 € x 25 % = 6 850 €

- Achat matériel informatique 1 000 €

## CAISSE DES ECOLES

(ajout à l'ordre du jour)

L'article L212-10 du code général des collectivités territoriales précise que lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes **pendant trois ans**, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal.

C'est seulement en 2026 que le conseil pourra se prononcer sur la dissolution.

**La préfecture demande que la délibération prise lors du conseil municipal du 12 décembre 2022 relative à la dissolution de la caisse des écoles soit retirée.**

## ACTIONS JEUNESSE

### APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT CONCERNANT :

#### LA RESTITUTION DE LA COMPETENCE « ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE »

Après en avoir délibéré la CLECT :

- confirme que l'année de référence pour l'évaluation des charges restituées est l'année 2017 : 180 440.68 € plus une surévaluation de 5 % soit 9 022.03 € (prévu dans la convention). Le montant total s'élève à 189 462.71 €
- fixe le coût du service ALSH 2017 à 189 462.71 €
- dit que la clé de répartition entre les communes du haut Buëch sera basée sur la population INSEE 2017
- **arrondit le montant des charges restituées à 189 460 €**

## **LA COMPETENCE « ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE LA PISCINE DU CHEVALET »**

Les membres de la commission retiennent l'année 2017 comme année de référence à laquelle sont ajoutés les frais d'entretien du mois de juin 2022 soit un montant de 21 386.14 €.

Après en avoir délibéré la CLECT évalue sur la base du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le montant annuel des charges liées à l'**accueil et surveillance de la piscine du Chevalet à 21 400 €**

Madame le Maire propose d'approuver les rapports de la CLECT.

## **ACTIONS JEUNESSE**

### **CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PERMANENT CONTRACTUEL**

Concernant l'embauche de l'animateur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (Julien), le centre de gestion préconise de prendre une délibération ne mentionnant pas le fait qu'il s'agit d'un poste à durée indéterminée (comme c'est le cas dans la délibération prise lors du conseil du 13 décembre 2017 - ancien grade de Nicolas).

**Délibération à prendre et nouveau contrat à prendre. (régularisation)**

### **CREATION D'UN POSTE DE MAITRE NAGEUR SAISONNIER**

Voir la grille indiciaire correspondante.

## **URBANISME**

Application du droit de délaissement sur l'emplacement réservé n°11 (parcelle B n°1692 pour une superficie de 180 m<sup>2</sup>) et sur l'emplacement réservé n°12 (parcelle B n°1741 pour une superficie de 17 653 m<sup>2</sup>).

Les consorts PENTEGNO propriétaires indivis au travers de la SCI du Lac ont par courrier recommandé en date du 20 septembre 2021 mis en demeure la commune de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier (maison d'habitation et terrains attenants). Deux emplacements réservés impactent ces parcelles :

- ER 11 en vue de la création de voie
- ER 12 en vue de la réalisation d'un aménagement public.

A ce jour le délai d'un an et trois mois à compter de la notification de la mise en demeure est acquise depuis le 20 décembre 2022 et l'inopposabilité des emplacements réservés 11 et 12 est définitivement acquise.

Courrier de l'avocat des consorts PENTEGNO qui somme la commune de supprimer ces dits emplacements.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Commission finances : réunions le jeudi 16 février et le jeudi 23 février à 16 h 30

Conseil municipal :

- Jeudi 2 mars à 18 heures : approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs
- Jeudi 30 mars à 18 heures : vote des budgets primitifs

Réunion Territoire d'Energies le lundi 27 février à 16 heures à LA FAURIE (Energies renouvelables)

Réunion avec le CAUE le mardi 28 février à 15 heures.